

LA FEMME DANS L'ISLAM

D'après une analyse de Moustafâ Mahmoud

Moustafâ Mahmoud est l'une des figures les plus prestigieuses de la littérature égyptienne contemporaine, un savant musulman à l'esprit universel. Selon Marc Chartier, un de ses traducteurs, "Moustafâ Mahmoud est un musulman convaincu qui a sans cesse recours à la parole du coran pour répondre aux silences et aux interrogations de l'homme contemporain". L'homme est d'une curiosité surprenante et ses œuvres philosophico-religieuses, d'une remarquable variété, ont fait l'objet de nombreuses études dans tout le Moyen-Orient et en Europe. Mais avant d'être musulman, Moustafâ Mahmoud fut d'abord athée, quand il écrivait son livre **Dieu et l'Homme**. Il a fait l'expérience du doute à la foi. Et d'après son propre témoignage, c'est en regardant autour de lui, observant la création et lisant le coran qu'il en est venu à croire en un Créateur tout puissant. Grâce à son savoir encyclopédique, il a pu sauvegarder sa foi et tenir tête à l'athée le plus irrédicible. Il nous le prouve dans son livre: **Dialogue avec un ami Athée**. Dans cet ouvrage (d'essence fictive en réalité), conçu presque à la manière platonicienne où le dialogue se confond avec la dialectique, il examine, en réponse aux questions que lui pose son ami athée, différents aspects de l'islam, les grands thèmes à controverses, comme naturellement celui de la femme.

En effet, il est évident que tout ce qui a trait à la femme est sujet à discussions interminables. Sa personnalité, au cours de l'histoire, a été dépréciée dans différents courants de pensée, mal interprétée dans les écritures saintes. Pour notre ami athée, "l'islam a une position rétrograde à l'égard de la femme". Et il réunit un certain nombre d'accusation : la polygamie, la permanence de la femme à la maison; le voile, le droit de divorce reconnu à l'homme seulement, les coups et la claustration dans les chambres à part... l'histoire des captives de guerre...l'autorité de l'homme sur la femme... Fort d'une culture islamique solide, Moustafâ Mahmoud, dans une analyse percutante, pulvérise ces points de vue à base de préjugés.

L'islam a apporté une révolution dans l'appréciation qu'on se faisait de la femme. Aux yeux de Dieu, l'homme et la femme occupent un rang égal (La Sourate, Les Confédérés, par exemple, l'atteste éloquemment). Mais avant, la situation de la femme était des plus lamentables. C'est ce que souligne Nasser Makarem Chirazi : "Les femmes ont eu un pénible destin au cours de l'histoire et, comme physiquement, elles étaient plus faibles que les hommes, les dictateurs et les injustes ont essayé d'écraser leur personnalité humaine". Dans l'Arabie préislamique, leurs conditions étaient pires, insupportables. D'après le même auteur que nous venons de citer : "les hommes considéraient honteux pour eux la naissance des filles et ils les enterraient vivantes"; "les enfants de nos filles ne sont pas nos enfants, nos enfants sont seulement ceux de notre fils" disaient-ils. Un tel état dégradant a été reconnu par Abdul-Baha dans son livre les leçons de Saint Jean d'Acre. Moustafâ Mahmoud corrobore tout cela: "...à leurs

naissances, les filles étaient enterrées vivantes dans le sable; l'homme pouvait épouser dix, vingt femmes; il contraignait ses servantes à la prostitution et c'est lui qui empochait l'argent...".

Avec la venue de Muhammad, la femme a été sauvée d'une telle situation honteuse, dégradante et humiliante. Dans un monde où un homme pouvait avoir plus de dix femmes, la limitation à quatre épouses dans le cadre normatif du mariage ne peut être qu'un bien fait, quelque chose de salutaire. D'ailleurs, cette polygamie, a dit l'auteur, est une permission quasiment vaine par le fait que l'islam l'a liée à une condition difficilement réalisable, à savoir la justice envers toutes les épouses. Le Coran le dit clairement: "Si vous craignez de n'être pas équitable, prenez une seule femme".

Quoi qu'il en soit, la polygamie est meilleure "à la multiplication d'amantes", telle qu'on la constate dans le monde d'aujourd'hui. La femme est mère, maîtresse et surtout éducatrice: c'est sa condition idéale reconnue par les esprits sages. C'est en cela qu'il faut comprendre ce verset coranique. "Restez dans vos maisons", lequel verset s'adresse particulièrement aux épouses du prophète. L'islam ne dénie pas cependant à la femme le droit à la participation sociale, à l'objectivation dans le processus du travail. "Il y a eu dans l'histoire de l'islam, selon l'auteur, des femmes juristes, des poétesses, etc. Ces femmes participaient aux guerres, aux travaux scientifiques". Par conséquent, la femme qui aide son mari dans un combat noble est irréprochable.

Abordant la question du voile, Moustafâ Mahmoud dit que cela est dans l'intérêt de la femme, en ce sens que ses charmes en restent attrayants. Ce qui est caché est objet de curiosité, d'attachement et de désir.

Quant au droit de divorce, il est autant valable pour l'homme que pour la femme. Cette dernière "peut, dans ce but, avoir recours au tribunal et obtenir gain de cause si elle fournit les preuves suffisantes". Ce droit, il l'a depuis l'établissement du contrat de mariage. Grâce à l'islam, la femme a d'autres droits qu'elle n'a pas ailleurs, tels que la gestion libre de ses biens, le droit d'exiger un salaire pour allaiter son bébé et la dot qu'elle reçoit.

"Remettez à vos femmes leur dot en toute propriété" (Coran les Femmes).

En outre, "la femme a droit à l'affection et à la tendresse de son mari". A ce sujet, le prophète n'a pas caché ses intentions, traduisant une marque d'estime considérable pour la femme: "Dans votre monde, j'ai préféré les femmes et les parfums; j'ai fait mes délices de la prière".

Les durs traitements, comme le châtiment corporel et la claustration, sont réservés à l'épouse récalcitrante et rebelle. Et pour appuyer sa thèse du dur traitement, l'auteur évoque la psychologie moderne distinguant dans le comportement malade le masochisme et le sadisme, deux états pathologiques dans lesquels l'on prend plaisir respectivement, "à être humilié, à souffrir, à être frappé et à dominer, à s'imposer, à faire souffrir autrui".

Alors, pour les femmes se trouvant dans des cas pareils, le Coran dit: "Reléguez-les dans

A & PENSEES

U T E U R S



Par Adama Coulibaly

des chambres et frappez-les".

"L'islam a été la seule religion à réclamer l'abolition de l'esclavage" écrit Moustafâ Mahmoud. Point de vue partisan? En tout cas il l'affirme sans ambages en citant l'Ancien et le Nouveau Testament d'où il fait ressortir des rapports de soumission de l'esclave à son maître. La volonté divine recommande de rendre la liberté aux esclaves sans souci d'une quelconque récompense. Dans le coran, nous lisons ceci: "Vous choisirez entre leur libération et leur rançon". Mais la suppression de l'esclavage se fera de façon progressive, compte-tenu des circonstances historiques particulières. En attendant, il faut arrêter le processus et éliminer ensuite le fait existant. L'exemple fut donné par le prophète Muhammad lui-même: il a adopté son serviteur esclave, Zayd Ibn Hâritha, l'a affranchi, l'a traité comme son fils et l'a marié à Zaynab, une femme libre. Quant aux captives de guerre, l'islam a permis aux maîtres de les épouser avant l'abolition totale de l'esclavage. Etre épousé par son maître ne peut être pour la captive qu'un suprême honneur.

L'autorité de l'homme sur la femme est une réalité découlant de leurs natures respectives et constatables sous toutes les latitudes. L'islam le reconnaît et adopte une position guidée par la justice. La femme a donc des droits que nous avons déjà évoqués et que nous appréhendons davantage dans l'Épître sur les Droits en Islam de Iman Ali Ebn el Hossein Zayn el Abidine: "le droit de ton épouse c'est que tu saches que Dieu a fait d'elle ton lieu de repos et d'amour, et de soutien... si les droits du mari sont plus forts et si la tâche de la femme est de lui obéir dans tout ce qu'il désire... tant que ce ne soit pas un péché, la femme a droit à la tendresse et l'amour et la cohabitation et l'assouvissement des plaisirs et des désirs dont on ne peut se passer".

Et Moustafâ Mahmoud de conclure: "Si Dieu a choisi la femme pour la maison et l'homme pour le travail au dehors, c'est parce qu'il a confié à celui-ci la charge d'édifier, de bâtir et de construire, alors qu'il a confié à la femme une tâche plus grande et plus noble: l'éducation de l'être humain lui-même". Affirmer que l'islam a été injuste envers la femme est alors irrécevable.